

CATALOGUE 2022



- » RÉUNIONS D'INFORMATION
- » ATELIERS
- » SENSIBILISATIONS
- » ÉVÉNEMENTS

Sstrun⁺

SOMMAIRE

RÉUNION D'INFORMATION

- » Adhérents, tout savoir sur vos obligations et nos services 4
- » Salarié Désigné Compétent 5

ATELIERS

- » Document Unique 6
- » Prévenir les situations conflictuelles 7
- » Prévenir les risques psychosociaux 8
- » Prévenir les Troubles Musculo-Squelettiques 10
- » Prévenir le risque chimique 12

SENSIBILISATIONS

- » Le bruit au travail 14
- » Le travail sur écran 15
- » Le risque routier 16

ÉVÉNEMENTS

- » Animation d'événement santé-travail 17

Tout au long de l'année, le SSTRN propose des rendez-vous pour vous aider à prévenir les risques professionnels de votre entreprise.

- » **Réunions d'information** : des rendez-vous pour accéder à un premier niveau de compréhension et vous donner les clés pour aller plus loin dans la prévention.
- » **Ateliers** : des réunions interactives en petit groupe pour donner des outils et favoriser les échanges et les cas pratiques.
- » **Sensibilisations** : des réunions pratiques et ludiques, réalisables en entreprise, dans nos centres ou en ligne.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Adhérents, tout savoir sur vos obligations et nos services

Mieux comprendre pour préserver la santé et la sécurité des salariés.

Adhérent du SSTRN, vous êtes informé de l'obligation des visites médicales pour vos salariés, mais vous ne connaissez pas forcément l'étendue des services que le SSTRN propose.

Cette réunion d'information est l'occasion de faire le point sur les principaux points réglementaires à connaître et précise les services dont vous pouvez bénéficier au titre de votre adhésion.

OBJECTIFS

- » Comprendre l'organisation du suivi individuel des salariés.
- » Connaître les services et les actions du SSTRN pour vous accompagner dans votre démarche de prévention des risques professionnels.

PROGRAMME

- » Le contexte de la santé au travail, de ses origines au fonctionnement de ses acteurs.
- » Les fonctionnalités de notre portail extranet.
- » Le fonctionnement du suivi individuel de vos salariés.
- » Les services et l'accompagnement que les équipes du SSTRN vous proposent.
- » L'importance du coût sociétal des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- » Le retour sur investissement très positif de la prévention dans la performance de l'entreprise.

PUBLIC

Cette réunion s'adresse aux dirigeants d'entreprises, responsables des ressources humaines, salariés désignés compétents, personnes en charge de la prévention ou du suivi des salariés...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- » Exposés didactiques.
- » Démonstrations.
- » Échanges, retours d'expériences.

INFORMATIONS PRATIQUES

- » Durée : 1h en visioconférence.
- » Capacité maximum : 12 personnes.
- » Intervenant(s) : professionnel(s) du SSTRN.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.

« *Un rendez-vous interactif pour tout comprendre facilement et connaître l'offre de services du SSTRN.* »



Éric PAYEN
DE LA GARANDERIE
Directeur de la communication

Grâce à cette réunion d'information, vous faites le point sur vos obligations en tant qu'employeur et sur notre offre de services.



Salarié désigné compétent (SDC)

Quelles missions, quelles obligations pour l'employeur ?

Depuis le 1^{er} juillet 2012, tout employeur doit désigner au moins un salarié compétent (SDC) pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. Le SSTRN vous propose une réunion d'information pour tout savoir sur ce formidable outil à destination des TPE/PME.

Chargé de prévention, salarié désigné compétent en prévention des risques et en santé-sécurité, préventeur... Si les appellations peuvent varier, la fonction du SDC est d'assister l'employeur dans l'animation de la prévention santé et sécurité de l'entreprise. Il doit évaluer les risques de chaque poste de travail, mais aussi planifier les actions de prévention de l'entreprise, les suivre puis les mettre en œuvre.

OBJECTIFS

- » Comprendre le rôle du salarié désigné compétent.
- » Acquérir les informations nécessaires pour définir ses missions.

PROGRAMME

- » Quelles sont ses missions et comment les exercer ?
- » Quels sont les autres acteurs avec qui travailler ?
- » Quels besoins en compétences ?

PUBLIC

Cette réunion s'adresse aux dirigeants d'entreprises, responsables des ressources humaines, salariés désignés compétents, personnes en charge de la prévention ou du suivi des salariés...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- » Exposés didactiques.
- » Échanges, retours d'expériences.

INFORMATIONS PRATIQUES

- » Durée : 1h30 en visioconférence.
- » Capacité maximum : 12 personnes.
- » Intervenant(s) : professionnel(s) du SSTRN.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.



Murielle HERVOUET
Animatrice en actions
de prévention

“ *Le SDC est un véritable soutien à l'employeur pour animer la santé et la sécurité au travail dans l'entreprise.* ”

Dispositif peu connu et peu utilisé, cette réunion met en lumière l'importance d'un salarié désigné compétent, ressource clé pour l'entreprise.



Document Unique

Identifier les risques, formaliser le document

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du Document Unique sont les outils incontournables de la prévention et font partie de vos obligations réglementaires. Cependant, aucune forme n'est imposée par le Code du travail et il est parfois difficile de s'engager seul cette démarche.

Le SSTRN vous accompagne dans l'identification des risques professionnels et la rédaction du Document Unique d'évaluation des risques.

OBJECTIFS

- » Savoir identifier les risques.
- » Formaliser les risques dans un document.
- » Évaluer les risques - *présentation d'un outil de cotation.*
- » Comment agir et mettre à jour le Document Unique.

PROGRAMME

- » La réglementation et les principes de prévention.
- » La réglementation et le Document Unique.
- » Présentation de la démarche d'évaluation.
- » La formalisation des risques.
- » L'évaluation des risques.
- » Prévenir les risques.
- » La mise à jour du Document Unique.

PUBLIC

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels (employeurs, ressources humaines, salarié désigné compétent, CSE...).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- » Exposés didactiques.
- » Démonstrations.
- » Échanges, retours d'expériences.
- » Cas pratiques.

INFORMATIONS PRATIQUES

- » Durée : 3h en présentiel (un format simplifié de 2h est proposé en visioconférence).
- » Format : interentreprises (dans nos locaux).
- » Capacité maximum : 12 personnes.
- » Intervenant(s) : conseillers en prévention.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.

« *Cet atelier est un accompagnement complet et concret pour aider les entreprises à rédiger leur DU et le plan d'actions de prévention.* »



François LE FORMAL
Conseiller en prévention

Après l'atelier, vous partez avec un outil et une méthode pour mettre en place votre Document Unique.



Prévenir les situations conflictuelles

Comprendre et analyser les risques de conflits interpersonnels

Le conflit interpersonnel au travail est souvent un indicateur à mettre en lien avec les facteurs de risques psychosociaux. Cependant, dans certaines situations, il peut être difficile de comprendre l'origine d'un conflit, d'agir de manière adaptée et de s'inscrire dans une démarche de prévention.

Le SSTRN vous accompagne dans la compréhension et l'analyse des conflits interpersonnels que vous pouvez rencontrer dans votre entreprise.

OBJECTIFS

- » Comprendre la notion de conflit au travail.
- » Repérer les tensions et agir de manière adaptée.
- » Prévenir l'apparition des tensions dans les services.
- » Trouver des leviers d'action pour les entreprises : la question du travail.
- » Le conflit comme étape nécessaire au changement ? Pour dépasser une situation de crise ? Quels liens avec le contexte sanitaire actuel ?

PROGRAMME

- » Identifier la place du conflit dans l'ensemble des rapports sociaux au travail.
- » Les sources du conflit : la question du travail.
- » Les formes d'expression du conflit.
- » Les outils pour dépasser un conflit.
- » La prévention des conflits en amont : prévention des RPS.

PUBLIC

Cet atelier s'adresse aux dirigeants d'entreprises et, sur proposition de l'employeur, aux responsables des ressources humaines, managers, représentants du personnel, membres du CSE...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- » Exposés didactiques.
- » Démonstrations.
- » Échanges, retours d'expériences.
- » Cas pratiques.

INFORMATIONS PRATIQUES

- » Durée : 3h en présentiel (un format simplifié de 2h est proposé en visioconférence).
- » Format : interentreprises (dans nos locaux).
- » Capacité maximum : 12 personnes.
- » Intervenant(s) : psychologues du travail.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.



Frédéric LE BIHAN
Responsable pôle
ergo-psycho-social

“
Votre entreprise connaît actuellement des situations de conflits entre collègues et vous souhaitez vous inscrire dans une démarche de prévention. Cet atelier peut vous aider.
”

Cet atelier vous aide à comprendre et analyser les conflits interpersonnels pour mieux les prévenir.



Prévenir les risques psychosociaux

Module 1

Les risques psychosociaux : de quoi parle-t-on ?

Les termes de stress, d'épuisement professionnel reviennent souvent dans les discussions de votre entreprise, les arrêts de travail se multiplient ou le climat social se dégrade. Cet atelier vous aide à mieux comprendre la notion de risque psychosocial et son lien avec la santé au travail.

Le SSTRN vous propose un accompagnement dans la compréhension et la gestion des risques psychosociaux (RPS) dans votre entreprise à travers ce premier module.

OBJECTIFS

- » Comprendre les facteurs de risques psychosociaux.
- » Comprendre les enjeux d'une démarche de prévention.

PROGRAMME

- » Définition des RPS.
- » Identification des principales conséquences de ces risques sur la santé.
- » Les 6 grands facteurs de RPS.
- » 2 leviers de la santé au travail : la reconnaissance et la coopération.

PUBLIC

Cet atelier s'adresse aux dirigeants d'entreprises et, sur proposition de l'employeur, aux responsables des ressources humaines, managers, représentants du personnel, membres du CSE...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- » Exposés didactiques.
- » Démonstrations.
- » Échanges, retours d'expériences.
- » Supports pédagogiques (guides et vidéo).

INFORMATIONS PRATIQUES

- » Durée : 3h en présentiel (un format simplifié de 2h est proposé en visioconférence).
- » Format : interentreprises (dans nos locaux).
- » Capacité maximum : 12 personnes.
- » Intervenant(s) : psychologues du travail.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.

“ Cet atelier vous aide à comprendre les enjeux de la prévention des RPS dans votre entreprise, étape essentielle pour initier une démarche de prévention. ”



Sophie MAHÉ
Psychologue du travail

Ce premier module est une étape essentielle avant d'envisager une démarche de prévention des RPS.



Prévenir les risques psychosociaux

Module 2

Comment mettre en place une démarche collective de prévention des risques psychosociaux ?

Vous souhaitez inscrire votre entreprise dans une démarche de prévention des risques psychosociaux, mais vous ne savez pas vraiment qui mobiliser, par où commencer ?

À travers ce second module, le SSTRN vous accompagne pour prévenir les risques psychosociaux dans votre entreprise.

OBJECTIFS

- » Connaître les étapes principales d'une démarche de prévention des RPS.
- » Connaître les moyens à mobiliser pour engager cette démarche de prévention.

PROGRAMME

- » Mettre en place un projet de prévention des RPS.
- » Présentation des étapes clés du projet et de son pilotage.
- » Définition des différentes méthodes et outils d'analyse des RPS.

PUBLIC

Cet atelier s'adresse aux dirigeants d'entreprises et, sur proposition de l'employeur, aux responsables des ressources humaines, managers, représentants du personnel, membres du CSE...

PRÉREQUIS

Nécessité de participer au module 1 avant le module 2.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- » Exposés didactiques.
- » Démonstrations.
- » Échanges, retours d'expériences.
- » Supports pédagogiques (guides et vidéo).

INFORMATIONS PRATIQUES

- » Durée : 3h en présentiel (un format simplifié de 2h est proposé en visioconférence).
- » Format : interentreprises (dans nos locaux).
- » Capacité maximum : 12 personnes.
- » Intervenant(s) : psychologues du travail.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.

« *Un deuxième module complémentaire indispensable pour engager une démarche de prévention efficace des RPS.* »



Claire DUFEU
Psychologue du travail

Découvrez les différentes méthodes pour initier une démarche de prévention des RPS dans votre entreprise.



Prévenir les troubles musculo-squelettiques

Module 1

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) : de quoi s'agit-il ? Quels sont les facteurs de risques qui favorisent leur survenue ?

Avec 87% de cas déclarés, les troubles musculo-squelettiques représentent de loin la plus grande part des maladies professionnelles en France. Si les conséquences pour les salariés sont souvent connues (douleurs, difficultés à réaliser son travail, arrêts de travail, handicap...), les conséquences pour l'entreprise sont fréquemment sous-estimées et l'ensemble des causes méconnues.

Il est important pour les employeurs de mieux comprendre ce que sont les TMS pour préserver la santé des salariés et celle de l'entreprise. Le SSTRN vous propose de vous accompagner dans la compréhension des TMS au travers d'un premier module.

OBJECTIFS

- » Comprendre le mécanisme d'apparition des TMS et les impacts sur le salarié et l'entreprise.
- » Identifier les principaux facteurs de risque de TMS.

PROGRAMME

- » Les TMS, les principales pathologies, leur évolution.
- » Les facteurs de risque biomécaniques (gestes répétitifs, postures, sensibilité individuelle...).
- » L'implication des facteurs organisationnels et du stress dans la genèse des TMS.
- » Étude de cas : à partir de vidéos, identifier les facteurs de risque susceptibles d'entraîner des TMS.
- » Les conséquences des TMS pour l'entreprise et les salariés.

PUBLIC

Cet atelier s'adresse aux dirigeants d'entreprises et, sur proposition de l'employeur, aux responsables des ressources humaines, managers, représentants du personnel, membres du CSE...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- » Exposés didactiques.
- » Démonstrations.
- » Échanges, retours d'expériences.
- » Cas pratiques.

INFORMATIONS PRATIQUES

- » Durée : 3h en présentiel.
- » Format : interentreprises (dans nos locaux).
- » Capacité maximum : 8 personnes.
- » Intervenant(s) : ergonomes.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.

« Première cause de maladie professionnelle, il est essentiel de mieux comprendre les TMS pour agir efficacement. »



Guillaume MESSAGER
Ergonome

Ce premier module vous aide à mieux comprendre les TMS et les enjeux pour l'entreprise.



Prévenir les troubles musculo-squelettiques

Module 2

Comment mettre en place une démarche globale de prévention des TMS ?

L'origine des TMS étant multifactorielle, cela rend leur prévention complexe. Pour être efficace, la démarche mise en place nécessite d'être structurée.

Si vous souhaitez vous inscrire dans une démarche collective de prévention des troubles musculo-squelettiques (environ 87% des maladies professionnelles), le SSTRN vous propose un second module pour vous accompagner dans la mise en œuvre des différentes étapes de prévention du risque TMS.

OBJECTIFS

- » Construire une démarche collective de prévention des TMS.
- » Être en mesure de mettre en œuvre les différentes étapes de la démarche et utiliser des outils méthodologiques simples.

PROGRAMME

- » Présentation et mise en œuvre des étapes d'une démarche de prévention collective des TMS :
 - Mobiliser les différents acteurs.
 - Cibler un secteur et analyser les situations de travail.
 - Rédiger un plan d'action.
 - Évaluer et pérenniser l'action.
- » Travail à partir de cas concrets.

PUBLIC

Cet atelier s'adresse aux dirigeants d'entreprises et, sur proposition de l'employeur, aux responsables des ressources humaines, managers, représentants du personnel, membres du CSE...

PRÉREQUIS

Nécessité de participer au module 1 avant le module 2.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- » Exposés didactiques.
- » Démonstrations.
- » Échanges, retours d'expériences.
- » Supports pédagogiques (guides et vidéo).

INFORMATIONS PRATIQUES

- » Durée : 3h en présentiel.
- » Format : interentreprises (dans nos locaux).
- » Capacité maximum : 8 personnes.
- » Intervenant(s) : ergonomes.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.



Erik ADÈS
Ergonome

« Un module complémentaire permettant d'aborder la mise en place d'une démarche globale et pérenne de prévention des TMS. »

Ce module vous donne des clés pour mettre en œuvre une démarche de prévention des TMS.



Prévenir le risque chimique

Module 1

Risque chimique : de quoi parle-t-on ?

Les produits chimiques sont omniprésents au sein des entreprises et passent souvent inaperçus. Pourtant, ils peuvent avoir des conséquences plus ou moins graves sur la santé des salariés concernés : maux de tête, irritations oculaires ou cutanées, allergie, asthme, cancer...

Le SSTRN propose de vous accompagner dans la compréhension du risque chimique à travers ce premier module.

OBJECTIFS

- » Appréhender le cadre réglementaire.
- » Trouver et comprendre les informations liées aux dangers des produits.
- » Identifier les produits chimiques dangereux et leurs dangers.
- » Identifier les besoins en prévention.

PROGRAMME

- » Réglementation et principes de prévention.
- » Repérage des dangers.
- » Les sources d'information disponibles.
- » La démarche de prévention du risque chimique.

PUBLIC

Cet atelier s'adresse aux dirigeants d'entreprises, managers, représentants du personnel, membres du CSE, animateurs HSE, salariés désignés compétents (sans connaissance particulière sur le risque chimique).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- » Exposés didactiques.
- » Mise à disposition et utilisation d'outils et de documents.
- » Échanges, retours d'expériences.
- » Cas pratiques.

INFORMATIONS PRATIQUES

- » Durée : 2h en présentiel (un format simplifié de 1h est proposé en visioconférence).
- » Format : interentreprises (dans nos locaux).
- » Capacité maximum : 12 personnes.
- » Intervenant(s) : conseillers en prévention.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.



Stéphane LORION
Conseiller en prévention

“

En France, 38% des salariés sont exposés aux produits chimiques dans le cadre de leur travail. Bien comprendre ce risque est indispensable pour construire une prévention efficace.

”

Une bonne connaissance des produits chimiques est une étape essentielle avant d'envisager la prévention.



Prévenir le risque chimique

Module 2

Risque chimique : s'engager en prévention

Vous avez identifié la présence de produits chimiques dangereux au sein de votre entreprise et vous souhaitez mettre en place une première démarche pour maîtriser ce risque.

Le SSTRN propose de vous sensibiliser sur la démarche à engager à travers ce second module.

OBJECTIFS

- » Analyser une situation de travail.
- » Déployer les principes généraux de prévention.
- » Mettre en place des actions de prévention.

PROGRAMME

- » Les principes généraux de prévention.
- » La gestion des produits chimiques.
- » La prévention collective des expositions.
- » La prévention individuelle des salariés.

PUBLIC

Cet atelier s'adresse aux dirigeants d'entreprises, managers, représentants du personnel, membres du CSE, animateurs HSE, salariés désignés compétents.

PRÉREQUIS

Avoir participé au module 1 ou avoir des connaissances de base sur le risque chimique (lecture d'une étiquette et des fiches de données de sécurité) et avoir listé les produits et les émissions de substances dans son entreprise ainsi que leur danger.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- » Exposés didactiques.
- » Mise à disposition et utilisation d'outils et de documents.
- » Échanges, retours d'expériences.
- » Cas pratiques.

INFORMATIONS PRATIQUES

- » Durée : 2h30 en présentiel.
- » Format : interentreprises (dans nos locaux).
- » Capacité maximum : 12 personnes.
- » Intervenant(s) : conseillers en prévention.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.

« Cet atelier vous permet d'initier la démarche pour prévenir le risque chimique dans votre entreprise. »



Marie BOUZAIEFF
Conseiller en prévention

Ce module vous aide à débiter la mise en place d'actions de prévention concrètes.



Le bruit au travail

Quels sont les risques et comment s'en protéger ?

À la fois source d'information, nuisance et danger, le bruit est une manifestation majeure de la vie. En France, un peu plus de 3 millions de salariés sont exposés à des nuisances sonores dangereuses pour l'audition. Les surdités professionnelles sont la 3^e cause des maladies professionnelles après les TMS et l'amiante. Pour un employeur le coût moyen de chaque reconnaissance de maladie professionnelle à 100 000€.

Des actions de prévention et d'aménagement des postes de travail doivent être mises en œuvre dans les entreprises pour limiter l'exposition au bruit. Cette sensibilisation vous apportera des connaissances sur ce risque et vous présentera des moyens de prévention pour réduire son impact.

OBJECTIFS

- » Expliquer l'impact du bruit sur l'audition, l'organisme et le travail.
- » Proposer des axes de prévention afin de réduire l'impact du bruit.

PROGRAMME

- » Quelques chiffres .
- » Le son, le bruit et l'oreille humaine.
 - *Définition et caractéristiques.*
 - *Les effets du bruit.*
- » Le bruit et le travail.
 - *Exposition au bruit.*
 - *La réglementation.*
- » Exemple de niveaux sonores.
- » Les différents moyens de prévention.

PUBLIC

Salariés, encadrants, direction...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- » Exposés didactiques.
- » Échanges, retours d'expériences, exercices.

INFORMATIONS PRATIQUES

- » Durée : 1h30 en présentiel et/ou en ligne.
- » Format : interentreprises (dans nos locaux) ou intra-entreprise (dans les locaux de l'entreprise).
- » Capacité maximum : 12 personnes.
- » Intervenant(s) : professionnel(s) de la prévention.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.

Pour organiser cette sensibilisation dans votre entreprise, contactez directement votre équipe santé travail (à privilégier après un mesurage de bruit réalisé par le SSTRN).

« *Le bruit peut représenter un risque pour la santé des salariés et causer de la fatigue, du stress et d'autres troubles qu'il faut prévenir.* »



Patricia OUTIN
Conseiller en prévention

Ce rendez-vous permet de connaître les leviers d'action pour prévenir le bruit au travail.



Le travail sur écran

Quels sont les risques et comment s'en protéger ?

Que ce soit en entreprise ou en télétravail, le travail sur écran concerne de plus en plus de salariés qui utilisent des ordinateurs fixes ou portables. Travailler intensivement devant un écran de visualisation sur un poste de travail inadapté peut avoir des conséquences sur la santé (fatigue visuelle, troubles musculo-squelettiques et stress). Les manifestations pouvant apparaître dépendent du type de tâche effectuée, de l'environnement et de l'organisation du travail. Il est alors parfois nécessaire de penser à réaménager son poste de travail.

Quelques repères vont vous aider à réduire les risques pour la santé en agissant sur l'installation de son poste, l'environnement de travail et l'organisation.

OBJECTIFS

- » Identifier les risques liés au travail sur écran et ses effets sur la santé.
- » Acquérir les connaissances de base pour aménager son poste de travail en fonction de son activité de travail et des recommandations ergonomiques.

PROGRAMME

- » Théoriques
 - *Idées reçues .*
 - *La fatigue visuelle.*
 - *Les troubles musculo-squelettiques.*
 - *Les pistes de prévention .*
 - *Le télétravail : quelques spécificités .*
- » Travaux pratiques
 - *Quelques exercices d'étirement.*
 - *Réglage d'un fauteuil (démonstration en présentiel).*
 - *Cas pratique sur des postes de travail (en présentiel).*

PUBLIC

Salariés, encadrants, direction...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- » Exposés didactiques.
- » Échanges, retours d'expériences.

INFORMATIONS PRATIQUES

- » Durée : 2h en présentiel et/ou en ligne.
- » Format : interentreprises (dans nos locaux) ou intra-entreprise (dans les locaux de l'entreprise).
- » Capacité maximum : 12 personnes.
- » Intervenent(s) : professionnel(s) de la prévention.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.

Pour organiser cette sensibilisation dans votre entreprise, contactez directement votre équipe santé travail.



Céline FONTE
Assistante santé sécurité
travail

“ Face à la problématique du travail sur écran, il est important de proposer des solutions adaptées aux besoins des entreprises et des salariés. ”

Le travail sur écran peut engendrer de la fatigue visuelle, des TMS et du stress. Cette sensibilisation va vous aider à avoir les bons réflexes, à mieux comprendre les risques et à les prévenir.



Conduire au travail

Comment prévenir le risque routier ?

Les accidents de la route sont à l'origine de plus de 25% des accidents mortels du travail et plus de 20 000 accidents du travail sont des accidents de la route. Le risque routier est donc la première cause de mortalité au travail.

Des actions de prévention doivent être mises en œuvre dans les entreprises pour limiter le risque routier. Cette sensibilisation vous apportera des connaissances sur les facteurs de risques (alcool, comportement au volant, organisation du travail...) et vous présentera des moyens de prévention pour réduire leurs impacts.

OBJECTIFS

- » Expliquer les impacts de certains facteurs de risques (véhicule, conducteur, environnement et organisation).
- » Proposer des axes de prévention en lien avec chacun des facteurs présentés.

PROGRAMME

- » Définitions et statistiques.
- » Réglementation.
- » Les facteurs de risques et les moyens de prévention.

PUBLIC

Salariés, encadrants, direction...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- » Exposés didactiques.
- » Échanges, quizz, ateliers ludiques et pédagogiques.

INFORMATIONS PRATIQUES

- » Durée : 2h en présentiel.
- » Format : interentreprises (dans nos locaux) ou intra-entreprise (dans les locaux de l'entreprise).
- » Capacité maximum : 10 personnes.
- » Intervenant(s) : professionnel(s) de la prévention.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.

Pour organiser cette sensibilisation dans votre entreprise, contactez directement votre équipe santé travail.

“

Cette sensibilisation vous permet de mieux connaître le risque routier au travail pour mettre en place des actions des préventions.

”



Gaëtan VINCENT
Conseiller en prévention

Sensibiliser au risque routier professionnel et le prévenir doit être une priorité pour l'entreprise.



Défibrillateur

Savoir utiliser un défibrillateur automatique ou semi-automatique

Chaque année en France, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours interviennent. Face à ce constat, le gouvernement s'est engagé, depuis 2007, en faveur du développement de l'implantation des défibrillateurs automatisés externes (DAE) sur l'ensemble du territoire pour lutter contre la mort par arrêt cardiaque.

Le SSTRN propose à ses adhérents et à leurs salariés des sessions de sensibilisation à l'utilisation d'un défibrillateur automatique ou semi-automatique, afin de pouvoir porter secours à un adulte victime d'un arrêt cardio-respiratoire.

OBJECTIFS

- » Être capable de mettre en œuvre en toute sécurité, un défibrillateur au cours d'une réanimation cardio-pulmonaire pour prendre en charge un adulte victime d'un arrêt cardio-respiratoire.

PROGRAMME

- » Démonstration en temps réel d'une prise en charge d'un arrêt cardiaque.
- » Explication des phases importantes de la prise en charge (recherche de la conscience, de la respiration).
- » Explication du massage cardiaque.
- » Explication de l'utilisation d'un défibrillateur automatique ou semi-automatique.
- » Pratique des participants (sur la base du volontariat).
- » Questions des participants.

PUBLIC

Salariés, encadrants, direction...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- » Méthodes explicatives et participatives.

INFORMATIONS PRATIQUES

- » Durée : 1h à 1h30 suivant le nombre de participants.
- » Format : intra-entreprise.
Sessions organisées dans les locaux de l'entreprise (une salle de réunion de 30m2 avec espace dédié à la sensibilisation, sans table, est requise).
- » Capacité maximum : 12 personnes.
- » Intervenant(s) : formatrice SST.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.



Murielle HERVOUET
Animatrice en actions
de prévention

« *Après un arrêt cardiaque, chaque minute compte et il est capital d'intervenir le plus rapidement possible et de savoir utiliser un défibrillateur.* »

Un défibrillateur automatisé externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE contribue à augmenter les chances de survie.



Vous souhaitez sensibiliser vos salariés aux risques professionnels ou les impliquer dans votre démarche de prévention, développer une culture de la sécurité au travail dans votre entreprise ou mettre en place des animations à l'occasion d'une journée thématique (semaine QVT, journée mondiale de la prévention, séminaire d'entreprise, journées de la sécurité routière au travail...).

Adhérents du SSTRN, nous pouvons vous accompagner pour animer des événements santé-sécurité au sein de votre entreprise.

OBJECTIFS

- » Sensibiliser les salariés à la santé-sécurité en entreprise d'une façon innovante, conviviale et ludique.
- » Valoriser la collaboration et les échanges pour faire passer des messages de prévention.
- » Augmenter l'adhésion des salariés en les faisant participer à l'animation.

PROGRAMME

Selon l'animation choisie.

PUBLIC

Tous les salariés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- » Jeux.
- » Échanges, retours d'expériences.
- » Outils ludiques.

INFORMATIONS PRATIQUES

- » Format : intra-entreprise (dans les locaux de l'entreprise).
- » Capacité : en fonction de l'événement.
- » Intervenants : salariés du SSTRN spécialisés en prévention et en animation.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.

EXEMPLES

- » **Serious escape game** : un serious escape game consiste à intégrer un objectif d'apprentissage et des contenus pédagogiques dans un jeu d'évasion.
- » **Serious game** : un serious game est un jeu au service d'une thématique sérieuse en vue de sensibiliser de manière ludique et permettre un apprentissage par le jeu et la pratique avec une mobilisation des connaissances, du savoir et du savoir-faire.
- » **Ateliers** : les ateliers sont des réunions interactives en petit groupe pour favoriser l'échange et les cas pratiques.

“

Vous souhaitez proposer des animations ludiques sur des thématiques santé et sécurité au travail pour sensibiliser vos collaborateurs ? Le SSTRN peut vous aider à organiser et animer votre événement.

”



Grégoire TARDY
Adjoint en charge
des projets de prévention

Un rendez-vous pour appréhender la prévention des risques professionnels autrement.



